



HONORAIRES DE TRANSACTION PARTAGES ENTRE LE VENDEUR ET L'ACQUEREUR

La délivrance d'une note est obligatoire.

Prix de vente hors honoraires	Honoraires vendeur TTC (TVA Incluse au taux de 20%)	Honoraires acquéreur TTC (TVA Incluse au taux de 20%)
Jusqu'à 200 000 €uros	3% Plafonné à 5.000 €	3 % Plafonné à 5.000 €
De 200 001 €uros et plus	2,5 %	2,5 %
Pour toutes transactions de terrain à bâtir, d'une transaction issue d'une division foncière (bâtie ou non bâtie), impliquant notamment l'intervention d'un géomètre	5 %	5 %
Pour toutes transactions d'immeuble non destiné à l'usage d'habitation (Box, place de parking, Cave, ...)	1.500 €	1.500 €

Sauf convention et négociation contraires entre les parties

Version du 13-07-2021

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI – SASU AGENCE DE L'YVETTE au capital de 10 000 €uros - Siège Social : 23 rue de la Division Leclerc – 91160 SAULX-LES-CHARTREUX
RCS Evry n° Siren : 899 741 466 - Code APE : 6831Z - N° Siret : 899 741 466 00010
Carte Professionnelle CPI 9101 2021 000 000 038 / CCI de l'Essonne
Garantie Financière SO.CA.F. 26, avenue de Suffren 75015 PARIS pour un montant de 120 000 €uros.
Compte séquestre Banque Populaire n° 23217399420
TVA intracommunautaire : FR75899741466